



Est-ce que la caf peut saisir l'aah

Par **Laura52**, le **31/03/2025 à 20:48**

Bonjour,

Ma maman rencontre un problème d'allocation de l'aah en ce moment.

Je m'explique ma mère a touché du veuvage de mon beau père pendant 2 ans (de janvier 2023 à octobre 2024), du coup elle a fait la déclaration comme quoi elle touché cette prestation.

Elle a touché l'aah à taux plein pendant ces deux ans tout en touchant le veuvage, sauf que là ils ont recalculer sur l'année 2023 et du coup il lui verse que 348 euros.

Elle a été voir une assistante sociale qui lui a dit que la caf a fait une erreur, ma mère a rappeler l'assistante social pour savoir si en cas où elle avait des nouvelles et elle lui a dit qu'elle aurais que 348€ jusqu'en 2027, tout en sachant qu'elle a un loyer de presque 500€ et d'autres factures.

En sachant aussi que c'est une erreur de la caf parce que les déclaration on bien était faites et qu'elle a pas eu de papier comme quoi elle a eu un trop perçu et qu'elle a pas pu contester.

Du coup ma question est est-ce que la caf on le droit de saisir presque la totalité de l'aah.

Merci de votre réponse

Par **miyako**, le **01/04/2025 à 10:34**

Bonjour,

Il faut prendre rendez vous avec la CAF qui réeximinera votre dossier et rectifiera l'erreur ,si erreur il y a.

la CAF peut effectuer une retenue sur l'AAH au titre de l'indu`.

Cordialement